

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 13 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Leger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est présente sur les lieux afin de compléter l'inspection de renouvellement. Les enfants sont présents toute la journée puisqu'il n'y a pas d'école. Après le dîner, les enfants regardent un film pendant que l'exploitante prépare une activité de bricolage prévue en après-midi pour souligner la fête des Pères. À cette occasion, les enfants décorent de petits sacs pour finaliser les cadeaux qu'ils ont préparés pour leurs pères.

Aucune non-conformité ne fut observée lors de l'inspection.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Stephanie Leger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 juin 2025

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juin 2025

Date